

COMMUNE DE FRESNOY-LE-CHATEAU

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

- DICRIM -



*Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile (art L721-1 du Code de la Sécurité intérieure)
→ chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.*

- Document à conserver -
Date de dernière mise à jour : 17/02/2026

Le risque sur ma Commune

Présentation des risques

Le risque est la possibilité qu'un événement cause des dommages (aux personnes ou aux biens) et dépasse les capacités de réaction de la société.

Liste des catastrophes naturelles reconnues disponible sur www.georisques.gouv.fr

Risques	Zones concernées sur la commune
 Risque technologique rupture de barrage : PPI barrage réservoir Seine	Concerne uniquement la tuilerie
 Transport Matières Dangereuses (TMD)	Route A5
 Risque mouvement de terrain Sols argileux aléas fort	Carte ci-après
 Risque tempête	 Mieux connaître les risques sur le territoire Pour s'informer, des conseils pour réduire sa vulnérabilité face aux risques sont consultables sur www.georisques.gouv.fr
 Risque canicule	
 Risque sanitaire	

Se préparer en amont

Préparer son « kit d'urgence » en amont :

radio à piles, lampe et piles, eau (6L/personne), nourriture non périssable, couteau suisse (ouvre boîte), couverture de survie, vêtements (chaud, de rechange), lunettes / médicaments / trousse premiers secours, papier personnels (copie en sac étanche), argent, clefs (doubles), chargeur, matériel enfant (doudou, ...), matériel de confinement (pour colmater les ouvertures : adhésif, tissus, ...).



Le Gouvernement publie un guide pratique pour aider chaque citoyen à se préparer aux crises :
<https://www.info.gouv.fr/actualite/tous-responsables-un-guide-pour-mieux-faire-face-aux-risques>

Si vous êtes témoin d'un de ces risques



Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers 18 ou gendarmerie, ou police 17, ou depuis un portable 112).

Conformément à l'article L125-2 du Code de l'Environnement, ce DICRIM vous informe sur les risques auxquels la commune de Fresnoy-Le-Chateau peut être exposée et des bons réflexes de protection à adopter afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

Source image : www.pixabay.com

L'alerte de la population

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :

- Une information peut vous être transmise par téléphone (notamment maisons isolées). Merci de transmettre votre numéro en Mairie.
- Une information peut vous être transmise en porte à porte



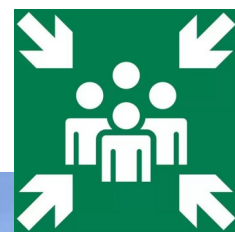
Conformez-vous au message d'alerte

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école (qui les prends en charge).
- Si possible ne surchargez pas le réseau téléphonique, préférer les SMS.



Les points de rassemblement

2 points de rassemblement ont été retenus



**Pour le centre : Salle des fêtes
Place de l'église
10270 FRESNOY-LE-CHATEAU**

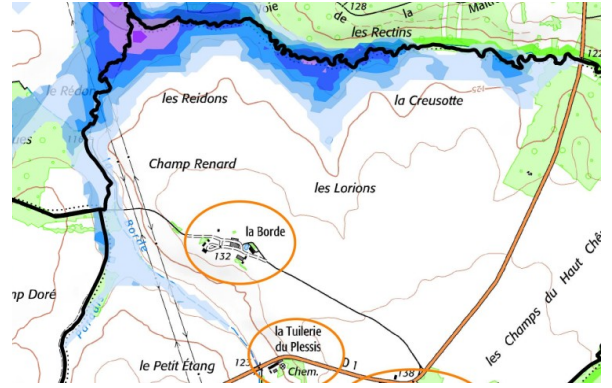
**Pour les hameaux : à Renault
Chez monsieur Damien DRIAT
20 rue des deux châteaux Renault
10270 FRESNOY-LE-CHATEAU**





Risque rupture de barrage

Ce risque technologique est lié à la construction d'un barrage stockant de l'eau. En cas de rupture de sa digue (hypothèse extrêmement peu probable), le Plan Particulier d'intervention (PPI) détermine les zones susceptibles d'être submergées ainsi que le délai d'arrivée de l'onde de submersion. Une partie de La commune est en aval du barrage réservoir Seine (avec une onde de 30 mn).



Les Bons réflexes

En amont de la crise :



Couper les compteurs d'électricité et de gaz.



Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc. qui pourraient être atteints par l'eau.



Amarrer les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.



Surélever les meubles, mettre à l'abri les produits polluants (médicaments, ...) et denrées périssables.

Après de la crise :



Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.



S'assurer en mairie que l'eau est potable.



Aérer, désinfecter et dans la mesure du possible chauffer l'habitation.



Faire l'inventaire des dommages et contacter son assurance.

Lors de la crise :



Ne pas rechercher les enfants à l'école (qui les prend en charge).



Ne pas évacuer, sauf sur l'ordre des autorités.



Monter vers les points hauts ou dans les étages avec le « kit d'urgence ».



Ne pas utiliser les équipements électriques. Utiliser l'escalier.



S'informer via les médias et rester à l'écoute des messages d'alerte.

Lors de la crise, si vous devez vous déplacer :



Ne pas prendre la voiture, ou être particulièrement prudent.



Signaler votre départ et votre destination à vos proches.



Être prudent et respecter les déviations et les consignes.



Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie immergée.

Pour s'informer

VIGICRUES Le site www.vigicrues.gouv.fr permet de visualiser en temps réel les niveaux et débits des cours d'eau mesurés par les stations réglementaires, de connaître l'état de « vigilance crue » et de consulter les commentaires des services de la DREAL compétents.

GÉORISQUES Des conseils pour réduire sa vulnérabilité face aux risques sont consultables sur www.georisques.gouv.fr

L'Établissement Public Territorial de Bassin (ETPB) Seine Grands Lacs édite des brochures d'information en cas de rupture de barrage. Elles sont consultables par commune sur <https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-protection-de-la-population/Securite-civile/Gestion-de-crise/Plans-particuliers-d-intervention-des-barrages-des-lacs-reservoirs-Seine-Aube-et-Marne>.



Risque Transport de Matières Dangereuses

Le risque Transport Matières Dangereuses (TMD) est lié à un accident lors du transport sur voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Les Bons réflexes

Si vous êtes témoin :



Identifier les pictogrammes des matières et donnez l'alerte (17, 18, 112).



Éviter un « sur-accident » (baliser les lieux, ne pas fumer ni téléphoner, ...).



Hors cas d'incendie, ne pas déplacer des victimes.



En cas d'incendie ou de nuage toxique, s'éloigner d'au-moins 300m à l'abri. En cas de nuage toxique, fuir selon un axe perpendiculaire au vent.



Après de la crise :



Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



Aérer le local à la fin de l'alerte.

Lors de la crise :



Ne pas rechercher les enfants à l'école (qui les prend en charge).



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermer les ouvertures / entrées d'air, arrêter les ventilations / climatisations.



Respirer à travers un linge humide en cas de fumées. S'éloigner des fenêtres.



S'informer via les médias et rester à l'écoute des messages d'alerte.



Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



Ne pas toucher aux produits dangereux.

Si besoin, se laver et se changer.

Pour s'informer

GÉORISQUES

Mieux connaître les risques sur le territoire

Des conseils pour réduire sa vulnérabilité face aux risques sont consultables sur www.georisques.gouv.fr



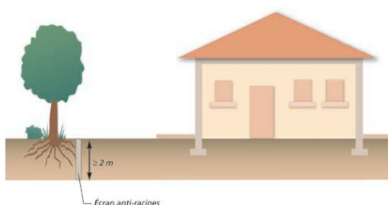
Risque « retrait-gonflement des sols argileux », aléa fort

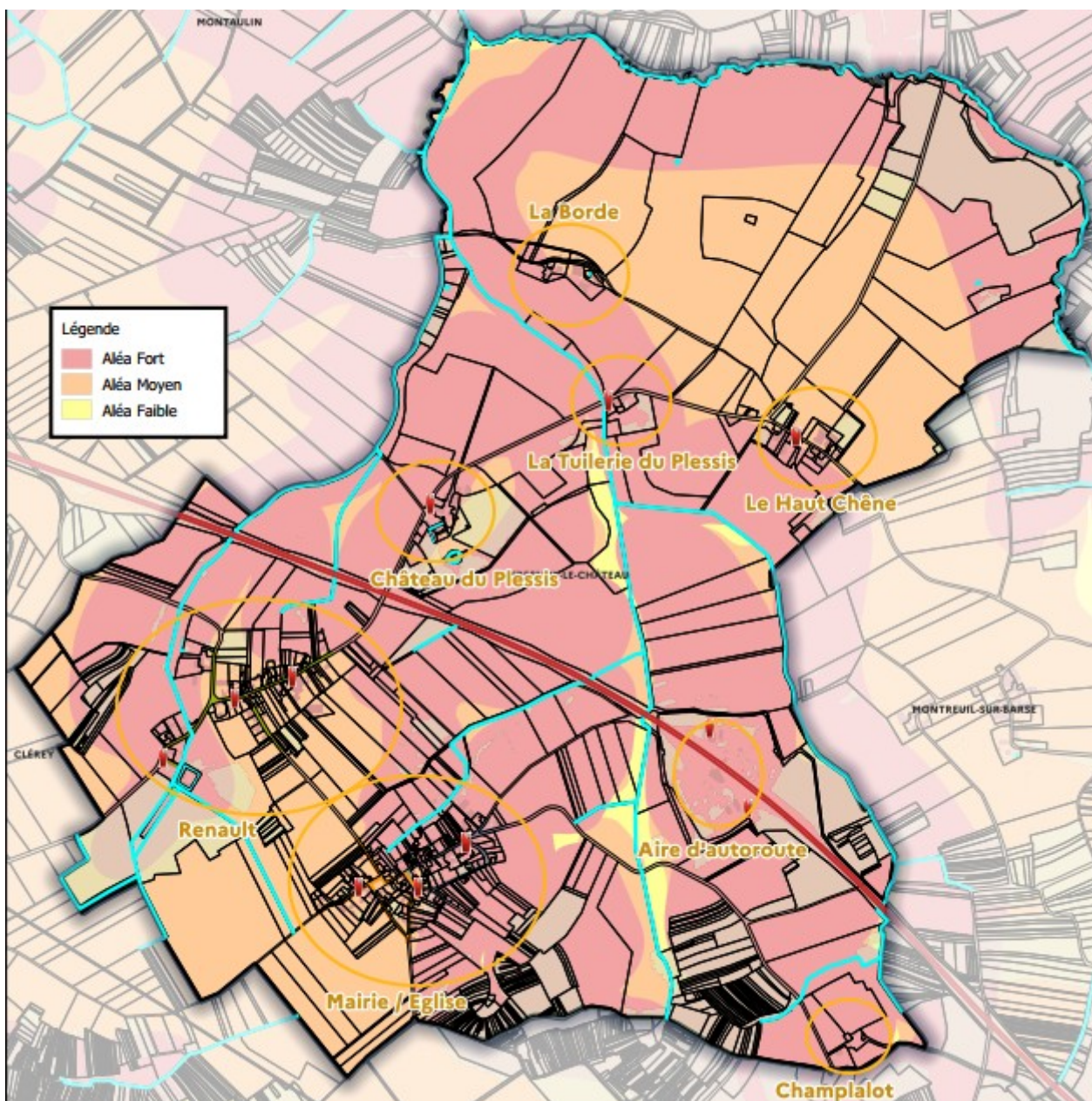
Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche). Ils peuvent provoquer des dégâts et rendre inhabitable un bâtiment.

Comment faire pour prévenir des dégâts liés aux sols argileux ?

- Eloigner la végétation du bâti : les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades.
- Réaliser une structure étanche autour du bâtiment.

Retrouvez tous les conseils dans les brochures de recommandations : www.aube.gouv.fr





Les Bons réflexes

En amont dans un rayon de 20km :

 Mettre en place les mesures de prévention pour toute construction sur des sols argileux.

Après de la crise :

Se conformer aux consignes des autorités.

 Faire l'inventaire des dommages et contacter son assurance.

Lors de la crise :

 Ne pas rechercher les enfants à l'école (qui les prend en charge).

 Fuir la zone des éboulements / coulées de boues, se réfugier sur les hauteurs.

 S'éloigner des constructions sinistrées en évitant les chutes d'objets. Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

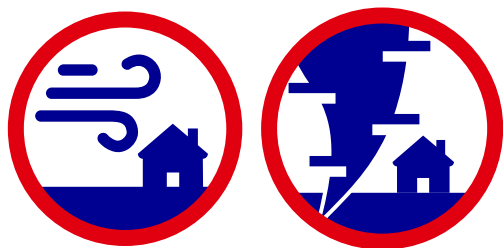
Pour s'informer

GÉORISQUES

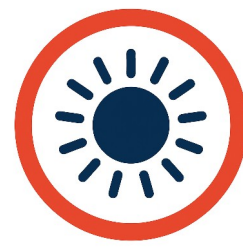
Mieux connaître les risques sur le territoire

Des conseils pour réduire sa vulnérabilité face aux risques sont consultables sur www.georisques.gouv.fr

Des cartes sont aussi disponibles sur www.aube.gouv.fr



Risques météorologiques



Risque Tempête

Vents violents, orages, précipitations intenses, ... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les Bons réflexes

En amont de la crise :



Fermer portes, fenêtres et volets.



Amarrer les cuves et objets de jardins.



Reporter si possible tout déplacement.
Éviter de prendre un véhicule.

Après de la crise :



Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.



Faire couper branches et arbres qui menacent de tomber.

Lors de la crise :



Ne pas rechercher les enfants à l'école (qui les prend en charge).



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Débrancher les équipements électriques, les antennes.



S'informer via les médias et rester à l'écoute des messages d'alerte.



Ne pas s'approcher des arbres, ni des lignes électriques.



Ne pas prendre la voiture, ou être particulièrement prudent.

Risque Canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur plus de 3 jours continus. Elle est dangereuse pour la santé provoquant déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse, ...) ou coup de chaleur (agressivité, maux de tête, nausées, ...).

Les Bons réflexes

Pour les adultes et enfants :



Boire régulièrement de l'eau – au moins 1,5L / jour et éviter l'alcool.



Éviter les activités sportives intenses.



Prendre régulièrement des nouvelles de ses proches notamment les personnes vulnérables.

Pour les personnes âgées :



Boire régulièrement de l'eau.



Ne pas sortir aux heures les plus chaudes.



Donner régulièrement des nouvelles à son entourage.

Pour s'informer

En cas de vigilance "pluie – inondation" :



Le site www.vigicrues.gouv.fr permet de visualiser en temps réel les niveaux et débits des cours d'eau mesurés par les stations réglementaires, de connaître l'état de « vigilance crue » et de consulter les commentaires des services de la DREAL compétents.



Informez-vous sur les prévisions météorologiques ou sur les consignes individuelles de sécurité en consultant le site de Météo France www.meteofrance.fr (rubrique Carte de vigilance, Conseils et Conséquences).

Exemple de carte météorologique et légende associée :

Légende

- **Une vigilance absolue s'impose** : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
- **Soyez très vigilant** : des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (exemple : mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
- **Pas de vigilance particulière**



Canicule



Grand froid



Vent violent



Orages



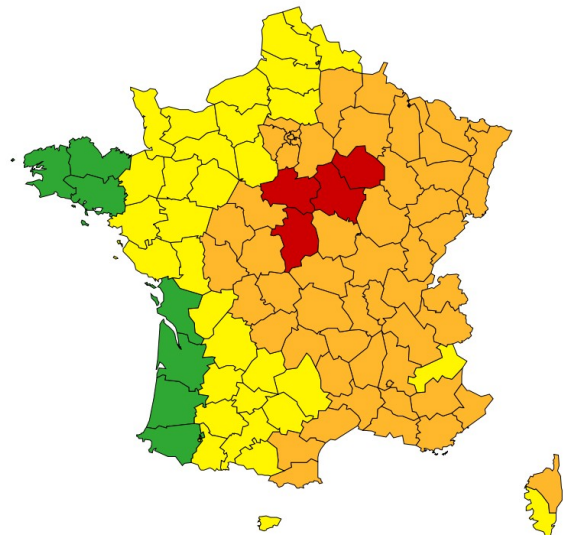
Pluie-inondation

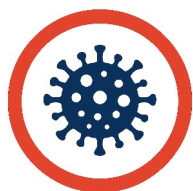


Inondation



Neige-verglas





Risque sanitaire : pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique. Elle fait suite à la circulation d'un virus

Les Bons réflexes (exemple du Covid) :

Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Pour s'informer :

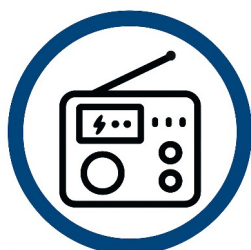


Informez-vous sur les risques sanitaires auprès de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, ARS : www.grand-est.ars.sante.fr



Les numéros utiles

Mairie de Fresnoy-Le-Chateau mairie.fresnoy-le-chateau@orange.fr	03 25 80 34 61
Préfecture de l'Aube – Troyes prefecture@aube.gouv.fr	03 25 42 35 00 Site internet : www.aube.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires ddt@aube.gouv.fr	03 25 46 20 25
Pompiers	18 ou (par portable : 112)
Police / Gendarmerie	17
SAMU	15
Conseil Départemental Centre routier	0 800 12 10 10
Météo France 	Site internet : www.meteofrance.fr 0 899 71 02 10 (appel surtaxé) Serveur vocal : 3250 (2,99 € / appel + prix appel)
Vigicrues 	Site internet : www.vigicrues.gouv.fr
Géorisques 	Site internet : www.georisques.gouv.fr



Écoutez les informations :

Champagne FM 97.5 (Troyes) ou 91.7 (Romilly/S)
France Bleue 100.8 ou 100.5
France Info 105.5
France Inter 95.3
France 2 et France 3
Canal 32